



## Aménagement numérique du territoire : Les travaux de déploiement de la fibre optique se poursuivent !

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures travaille, depuis 2019, au déploiement de la fibre optique sur le territoire de ses 6 communes.

Elle s'inscrit pleinement dans le « Plan France Très Haut Débit », engagé depuis 2012 au niveau national.

Aux côtés des autres intercommunalités varoises, du Département du Var et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de communes a confié au Syndicat Mixte Ouvert Sud Très Haut Débit le soin de déployer le réseau fibre à l'horizon 2024.

Afin de financer les travaux de construction de ce réseau, le Syndicat a opté pour un contrat de délégation de service public avec la Société Var Très Haut Débit, qui doit couvrir en fibre optique le territoire de la *zone d'initiative publique\** du Département du Var sur 5 ans (2019-2024).

*\* Réseau d'Initiative Publique (RIP) : C'est un projet mis en place par les Collectivités pour favoriser le déploiement de la fibre optique là où les opérateurs n'ont pas souhaité investir lors de l'appel à projet de l'Etat en 2012.*

### Pourquoi la fibre optique ?

Ce choix représente la meilleure solution technologique, apportant pérennité et attractivité.

Contrairement au fil de cuivre de la ligne téléphonique ADSL et aux box classiques, la fibre optique permet de faire bénéficier aux administrés des nouveaux services qui ne cessent d'arriver et du développement des usages qui nécessitent des débits élevés, que l'ADSL ne peut satisfaire.

Aujourd'hui, chaque habitant dispose généralement d'un abonnement téléphonique et bien souvent d'un abonnement Internet soit chez le même opérateur, soit chez un autre.

Avec la fibre optique, chacun aura d'office le choix entre plusieurs Fournisseurs d'Accès à Internet au meilleur prix.

### Comment est réalisé le déploiement ?

La compétence de l'intercommunalité se traduit par des travaux en amont de l'arrivée des divers opérateurs qui seront chargés de raccorder ensuite les propriétés au réseau de la fibre optique.

Nombre de prises à déployer sur  
le territoire de Méditerranée  
Porte des Maures :

**47 584**

Investissement de la  
Communauté de communes :

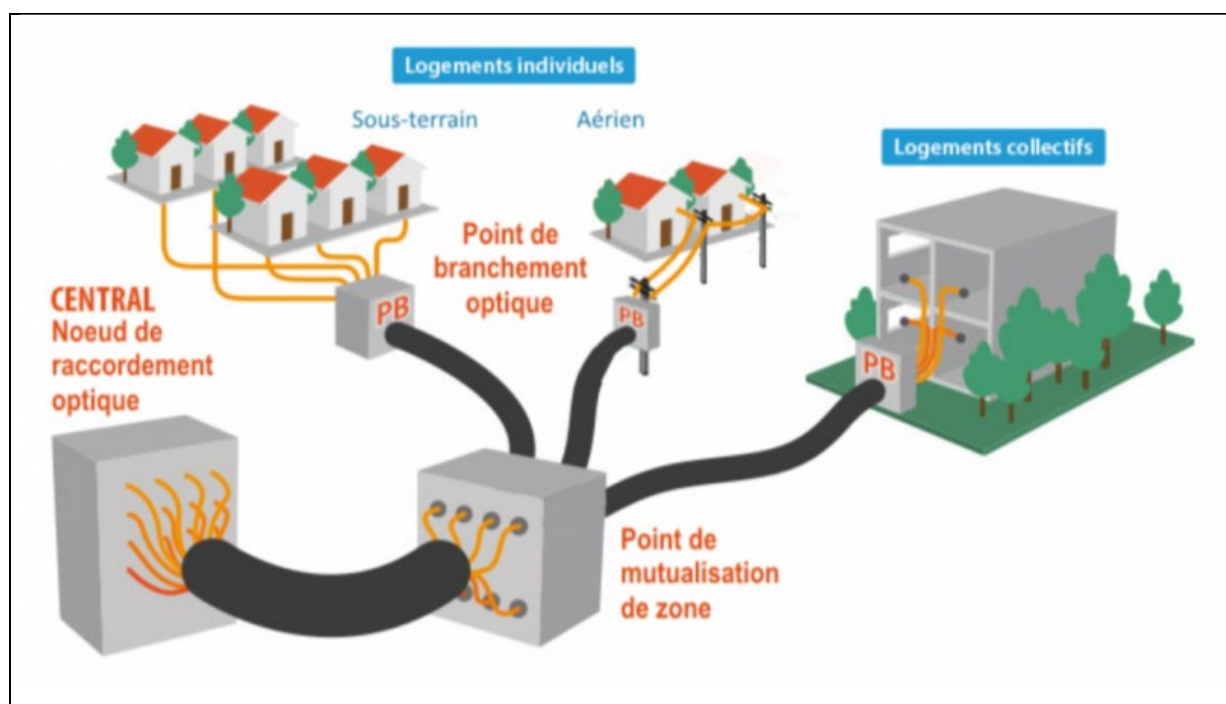
**600 000 €**

Un plan en trois phases a été mis en œuvre pour atteindre l'objectif des 47 584 prises construites d'ici 2024 sur le territoire intercommunal.

### Chiffres mars 2022 sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures

Communes	Nb prises prévues	Nb Prises construites	Nb Prises restant à construire	Nb prises commercialisables	Nb d'abonnés
Bormes-les-Mimosas	11568	3045	8523	2172	1
Collobrières	1629	0	1629	0	0
Cuers	7053	1480	5573	6	0
La Londe-les-Maures	11353	11108	245	10992	2565
Le Lavandou	12274	2084	10190	1361	0
Pierrefeu-du-Var	3707	0	3707	0	0
<b>Total EPCI</b>	<b>47584</b>	<b>17717</b>	<b>29867</b>	<b>14531</b>	<b>2566</b>

### Les étapes du raccordement



Le réseau Fibre du Var est composé de 4 équipements principaux qui sont progressivement installés par Var Très Haut Débit et ses partenaires :

- Le **Noeud de Raccordement Optique (NRO)** a vocation à accueillir les gros câbles de fibre optique et les équipements pour assurer la connexion au réseau Internet. De là, la fibre optique part vers les communes à raccorder.
- Le **Point de Mutualisation (PM)** est une armoire installée dans la rue. Elle reçoit le signal optique depuis le NRO et permet de le distribuer au sein d'un village, d'un quartier ou d'une rue. Un PM permet de distribuer le signal optique auprès de 350 logements environ.
- Le **Point de Branchement Optique (POB)** est le dernier équipement du réseau implanté en ville. Il est au plus proche du logement. Il permet de relier via une fibre

optique une maison ou un immeuble au réseau optique. Il permet de desservir jusqu'à 5 logements.

- La **Prise Terminal Optique (PTO)** est le tout dernier équipement du réseau optique. Contrairement aux autres, cet équipement est installé dans le logement. Il s'agit d'un petit boîtier positionné à l'endroit choisi par le client. La box du client proposée par chaque fournisseur d'accès est branchée à la PTO. Tous ces équipements sont reliés par Fibre optique jusqu'au plus proche du logement.

### Et sur Cuers \* ?

Nombre de prises à construire : 7 053

Nombre de prises construites : 1 480

Nombre de prises commercialisables : 6

Nombre d'abonnés : 0

*Sous-traitant : Société EIFFAGE*

\* Chiffres mars 2022

- **Prises construites** : une prise construite est une ligne FTTH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) construite du NRO (Noeud de Raccordement Optique) jusqu'au PBO (Point de Branchement Optique). Les prises construites sont techniquement raccordables mais pas toutes réceptionnées, ni déclarées auprès de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse). Il y a un **délai minimum de 3 mois** entre le moment où la prise est dite construite et le moment où elle est commercialisable par le FAI (Fournisseur d'accès à Internet).
- **Prises commercialisables** : l'utilisateur final peut demander un abonnement auprès du FAI (Fournisseur d'accès à Internet) de son choix présent sur le territoire.
- **Nombre d'abonnés** : il s'agit du nombre d'abonnés ayant souscrit un abonnement auprès d'un FAI (Fournisseur d'accès à Internet) présent sur l'EPCI.

Les administrés peuvent retrouver les FAI ayant fait le choix de commercialiser la fibre à leur adresse sur le site : <https://maconnexioninternet.arcep.fr>

Il est nécessaire de consulter le site de chaque FAI pour prendre connaissance des offres commerciales.

**Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site Internet :  
[www.vartreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite](http://www.vartreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite)**